

NUMÉRO DE GESTION

Lors de l'immatriculation au Répertoire des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il est ouvert un dossier pour chaque entreprise individuelle (personne physique) et chaque société (personne morale). Ce dossier porte un numéro de gestion.

Il est composé de 3 groupes de chiffres :

9000	05	381
numéro d'ordre d'inscription (9000 ^{ème} dossier d'immatriculation)	millésime de l'année d'inscription	numéro de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Qui le délivre ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

A quoi sert-il ?

C'est un numéro de classement interne à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Où doit-il figurer ?

Il doit être rappelé dans toutes les correspondances avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble

Attention : ce numéro de gestion est conservé par l'entreprise jusqu'à sa radiation du Répertoire des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il ne varie pas en cas de modifications du dossier.



NUMÉRO DE TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE

Le numéro de TVA intra-communautaire est composé :

- du code FR pour la France
- d'une clé à 2 chiffres
- du numéro SIREN (exemple : FR 97 596 145 524)

Qui le délivre ?

L'administration fiscale sur demande (demande obligatoire depuis le 01.01.93)

A quoi sert-il ?

Il permet de commercer avec les pays de l'Union Européenne

Où doit-il figurer ?

Sur les devis, les factures et sur les déclarations de TVA et d'échanges de biens

SIREN, SIRET, APE... QUE SIGNIFIENT-ILS ? A QUOI SERVENT-ILS ?



**BARBARES MAIS OBLIGATOIRES,
LES NUMÉROS ET CODES SONT
UTILISÉS AU QUOTIDIEN POUR
LA GESTION DE VOTRE ENTREPRISE.**

OSEZ ALLER PLUS LOIN

VOS CONTACTS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble

PÔLE RÉGLEMENTATION DES MÉTIERS

Tél. : 04 76 70 82 25

e-mail : rm@cma-grenoble.fr

Heures d'ouverture au public :

lundi au vendredi
8h45 à 11h45

Accès :

Tram A ou B - Arrêt St-Bruno
Tram C - Arrêt Vallier-Jaurès
Parking Lionel Terray



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Isère - Grenoble

32 rue de New-York
38026 Grenoble cedex 1
Tél. : 04 76 70 82 09
Fax : 04 76 70 82 59
www.cma-grenoble.fr

NUMÉRO SIREN

Chaque entreprise, quelle que soit sa forme juridique, est identifiée par un numéro à neuf chiffres, appelé numéro SIREN (numéro national unique d'identification).

Le numéro SIREN :

- est conservé à vie par l'entreprise
- n'a pas de signification particulière
- sert de clé de gestion pour de nombreux autres numéros d'identification :

(par exemple numéro SIREN : 596 145 524)

numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés

(596 145 524 RCS GRENOBLE)

numéro d'inscription au Répertoire des Métiers

(596 145 524 RM 38 1)

numéro d'opérateur sur le marché intracommunautaire

(FR 97 596 145 524)

Qui le délivre ?

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

A quoi sert-il ?

A identifier l'entreprise de façon certaine

Où doit-il figurer ?

Son usage est obligatoire sur tous les documents utiles aux relations commerciales : factures, bons de commande, tarifs, documents publicitaires, toutes correspondances de l'entreprise

NUMÉRO SIRET

Chaque établissement d'une entreprise reçoit un numéro à 14 chiffres appelé numéro SIRET.

Le numéro SIRET est articulé sur le numéro SIREN de l'entreprise :

- les 9 premiers chiffres sont ceux du numéro SIREN de l'entreprise
- les 5 derniers chiffres constituent un numéro d'identification complémentaire ou Numéro Interne de Classement (NIC) propre à chaque établissement. Les trois premiers chiffres de ce numéro sont toujours des 0
(exemple : 596 145 524 000 12)

Qui le délivre ?

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

A quoi sert-il ?

- Une même entreprise est constituée d'un ou plusieurs établissements
- Chacun de ces établissements est identifié en tant qu'unité géographiquement répertoriée par un numéro SIRET (par exemple, si l'entreprise possède 3 établissements, elle aura 3 numéros SIRET différents)
- Est considéré comme établissement tout lieu fixe où l'entreprise exerce son activité (siège social, usine, atelier, magasin de vente, cabinet...) et noue des relations avec des tiers

Où doit-il figurer ?

- Son usage est obligatoire sur tous les documents utiles aux relations commerciales et sur les bulletins de salaire

Attention : le numéro SIRET est modifié à chaque changement de l'adresse de l'établissement.

CODE APE

Un code APE est attribué à chaque entreprise et à chacun de ses établissements.

Ce code est :

- caractérisé par l'activité de l'entreprise exercée à titre principal
- déterminé à partir de la déclaration effectuée par l'entreprise lors de l'immatriculation
- délivré par référence à la Nomenclature d'Activités Française (NAF)
- modifié à chaque changement d'activité
- composé de 4 chiffres et 1 lettre
(exemple : fabrication de charpentes et de menuiserie : 1623 Z)

Qui le délivre ?

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

A quoi sert-il ?

A établir des statistiques. Il peut servir d'élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat

Où doit-il figurer ?

Son inscription est préconisée sur tous les documents commerciaux et sur les bulletins de salaire

ATTENTION

L'INSEE, dans le cadre de l'identification de sociétés employant du personnel, attribue :

non seulement

un numéro SIREN
un numéro SIRET
un code APE

à la société

mais aussi

un numéro SIREN
un numéro SIRET
un code APE

au représentant
légal de
la société

Dans ce cas, l'entreprise doit utiliser dans toutes ses correspondances uniquement et exclusivement :

le numéro SIREN
le numéro SIRET
le code APE

de la société

CODE APRM

Les entreprises artisanales possèdent un code APE mais également un code APRM (Activité Principale au Répertoire des Métiers).

Ce code est composé de 4 chiffres et 2 lettres

Exemple :

Code APE : 4511 Z commerce de voiture, et de véhicules automobiles légers

Code APRM : 4520 AB réparation automobile

Qui le délivre ?

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

A quoi sert-il ?

A déterminer l'activité artisanale principale exercée par une entreprise exploitant plusieurs activités

Où doit-il figurer ?

Aucune obligation de le faire figurer sur les documents de l'entreprise